

# Quel avenir pour les écoles francophones ?

■ L'ultimatum du ministre flamand de l'enseignement, concernant la tutelle sur les huit écoles francophones de la périphérie a expiré. Le dossier a avancé.

**L**e ministre responsable de la périphérie, Frank Vandembroucke, exige depuis plusieurs mois, au nom du droit du sol, un transfert de compétence dans les matières pédagogiques pour les huit écoles maternelles et primaires francophones des communes à facilités. Il a même menacé de sanctions, si aucune mesure n'était prise d'ici le premier janvier 2006.

Aujourd'hui, le cabinet de la Ministre présidente de la Communauté française également responsable de l'Enseignement, Marie Aréna, confirme que des discussions sont en cours avec le ministre de l'Enseignement flamand.

Il semblerait que la Flandre accepte que la Communauté française conserve l'inspection pédagogique dans les communes concernées sauf pour les cours de néerlandais.

## Nominations suspendues

De leur côté, les francophones s'engageraient à transmettre une copie de l'inspection pédagogique à leurs collègues flamands. Même si rien n'est encore officiel, Marc De Neef, échevin de l'enseignement à Linkebeek, s'inquiète de cette avancée flamande: "Si l'inspection pédagogique flamande s'applique aux cours

*de néerlandais, c'est la porte ouverte à toutes sortes de dérives. Mais aujourd'hui rien ne permet encore de mesurer l'ampleur de cette inspection."*

Face à cette menace, les échevins de l'enseignement des six communes à facilités se sont rencontrés pour faire le point sur l'inspection pédagogique dans les écoles. Ils ont écrit au ministre de l'Enseignement flamand pour leur faire part de leur point de vue. Ils ont également demandé des explications auprès du Cabinet de la ministre Aréna, sans succès jusqu'à présent.

La Communauté française a tout de même confirmé à plusieurs reprises qu'elle exerçait légalement l'inspection pédagogique dans les huit écoles fondamentales des communes à facilités autour de Bruxelles.

Les écoles francophones souffrent aussi de l'acharnement des ministres flamands des Affaires intérieures qui, depuis le fameux Johan Sauwen (VU à l'époque), s'acharnent à considérer les enseignants comme des administratifs, donc soumis à l'exigence de la connaissance du néerlandais au niveau administratif.

Résultat: les nominations des enseignants sont systématique-

ment suspendues par le gouverneur du Brabant flamand. L'actuel ministre Marino Keulen (VLD) a ordonné au gouverneur de lui communiquer toutes les décisions des Conseils communaux portant sur la nomination des enseignants et de suspendre celles-ci ainsi que toutes désignations d'enseignants pour une durée indéterminée.

## Mauvaise image

La Communauté française a introduit un recours auprès de la cour d'arbitrage concernant ce vo-

let qui est source d'insécurité pour les écoles de la périphérie, comme le confirme Marc de Neef: "Tous les enseignants risquent de quitter les écoles francophones de la périphérie pour aller trouver des postes stables ailleurs. Il y a un manque criant d'enseignants en Communauté française, les enseignants ne vont donc jamais rester

vu l'incertitude de la nomination. Cette constante insécurité engendre une mauvaise image de marque pour les écoles concernées."

Les échevins de l'enseignement se réuniront à nouveau ce 24 janvier pour discuter de l'évolution du dossier et prendre une position commune.

**BENJAMIN CARLIER**